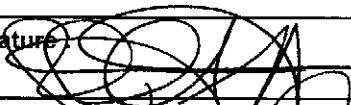



<b>Date :</b> 17 décembre 2002	<b>Heure :</b>	<b>Service :</b> Protection contre l'incendie N/Réf. : 01-350
<b>Endroit :</b> 140, rue Saint-Jean, Québec, local 211		
<b>Rédigé par :</b> Hélène Bégin		
<b>Approuvé par :</b> Richard Amnotte Directeur adjoint	<b>Signature :</b> 	<b>Date :</b> 13 mars 2003
<b>Approuvé par :</b> Michel Boily APPQ	<b>Signature :</b> 	<b>Date :</b> 13 mars 2003

**Objet :**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ PARITAIRE SST DU 31 OCTOBRE 2002**

**Ordre du jour :**

- |  |   |
|--|---|
| A. Adoption de l'ordre du jour                                     | 7. Crampons pour opérateurs de pompes                               |
| B. Adoption des comptes rendus précédents                          | 8. Inspection mécanique des véhicules (11 à 16)                     |
| C. Analyse des accidents de travail                                | 9. Communications radios – Vieux Québec                             |
| <b>NOUVEAUX SUJETS</b>   | 10. Représentant à la prévention sur les lieux d'intervention       |
| 1. Respect des règles de sécurité par l'état-major                 | 11. Échelles aériennes – déplacement sécuritaire                    |
| 2. Procédure BGH   | 12. Relevé de condition dangereuse – bout. ARA                      |
| 3. Utilisation d'équipements privés lors d'opérations de sauvetage | 13. Achem. des ressources – rempl. des 1100                         |
| 4. Équipements GRIMP   | 14. Achem. des ressources – orages et autres situations dangereuses |
| 5. Interventions :   | 15. Caserne 11  |
| ♦ rue de l'Ours;   | 16. Caserne 12  |
| ♦ boul. Sainte-Anne.   | 17. Caserne 13  |
| 6. Véhicules :   | 18. Caserne 14  |
| ♦ PE 302 (no. inventaire);   | 19. Caserne 15  |
| ♦ PE 303 (no. inventaire);   | 20. Caserne 16  |
| ♦ PE 304 (no. inventaire);   | 21. Suivi des inspections de caserne                                |
| ♦ PE 306 (no. inventaire);   | 22. Suivi des réunions précédentes                                  |
| ♦ PE 307 (no. inventaire);   | 23. Varia   |
| ♦ PE 308 (no. inventaire);   |   |
| ♦ 1105 (no. inventaire).   |   |

**Étaient présents :**

- M. Richard Amnotte – Service des incendies
- M. Francis Gauthier – Service des incendies
- M. Denis Thibault – Service des ressources humaines
- M. Éric Gosselin – Syndicat
- M. Michel Boily – Syndicat
- M. André Lamoureux – Syndicat

**Copies à :** Tous les participants

Objet :			Date : 17 décembre 2002
<b>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST 31 OCTOBRE 2002</b>			
Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<b>A. Adoption de l'ordre du jour</b> Le point varia est laissé ouvert. ADOPTÉ			
<b>B. Acceptation des comptes rendus des réunions précédentes</b> Les comptes rendus des dernières réunions n'ont pas été complétés. La partie syndicale demande de les recevoir dans les plus brefs délais.			
<b>C. Analyse des accidents de travail</b> <u>Véhicule 406 :</u> À la suite d'un accident de travail survenu sur le véhicule 406 (Ford), la partie syndicale demande de retirer le véhicule de service car il est dangereux sur la route en plus de présenter différents risques reliés à sa mauvaise conception. Il est proposé de l'assigner à la division formation qui n'aurait pas à s'en servir en situation d'urgence.  <u>Incident de la rue St-Samuel à Beauport :</u> Suite à l'incident impliquant le réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec, la partie syndicale demande de requérir de la part d'Hydro-Québec une copie de leur rapport d'intervention.  Une demande est faite à l'effet de rappeler au personnel l'importance de conserver une distance sécuritaire entre eux et les installations électriques présentant un problème. Une sensibilisation sera faite auprès des intervenants par la division formation.  <u>Intervention dans un garage :</u> Il est demandé de sensibiliser les intervenants sur l'importance de bloquer les portes de garage en position ouverte lorsque ceux-ci ont à intervenir à l'intérieur. Une sensibilisation sera faite par la division formation.			

Objet :	Date : 17 décembre 2002
---------	-------------------------

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST 31 OCTOBRE 2002**

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p><u>Blessures aux chevilles :</u></p> <p>À plusieurs reprises, à tous les ans, des pompiers se blessent aux chevilles en s'infligeant des entorses. Cette situation est principalement causée par le manque de stabilité des bottes et l'absence d'un support adéquat aux chevilles.</p> <p>Le comité demande de mettre en place une étude pour déterminer l'utilisation possible d'une nouvelle sorte de bottes de pompiers dont, entre autres, des bottes ajustées en cuir et approuvées pour le combat incendie.</p>			
<p><b>1. Respect des règles de sécurité par l'état-major</b></p> <p>La partie syndicale rapporte une intervention incendie pendant laquelle un membre de l'état-major n'a pas respecté les règles de sécurité établies par le Service.</p> <p>Considérant que les chefs ne respectent pas constamment les règles de base en sécurité du travail, la partie syndicale demande de sensibiliser les membres de l'état-major afin qu'ils respectent eux-mêmes les règles qu'ils doivent faire respecter.</p>			
<p><b>2. Procédure BGH</b></p> <p>Considérant que la procédure ne fait pas partie d'une directive adoptée par le Service et qu'une formation n'a pas été faite auprès de l'ensemble des pompiers et qu'il y a eu mise en place partielle de cette procédure, que la partie syndicale considère bonne, il est demandé de cesser temporairement l'utilisation de la procédure jusqu'à ce qu'elle soit diffusée à l'ensemble du personnel. Elle suggère plutôt de procéder à une assignation individuelle des tâches aux équipes répondant à un appel.</p> <p>Ceci a pour but d'éviter que certains pompiers ne sachent pas ce qu'ils doivent accomplir comme tâche par le simple fait d'annoncer que la procédure BGH est appliquée.</p>			

<b>Objet :</b>	<b>Date :</b> 17 décembre 2002
----------------	--------------------------------

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST 31 OCTOBRE 2002**

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p><b>3. Utilisation d'équipements privés</b></p> <p>La partie syndicale rapporte une intervention au cours de laquelle une grue privée aurait été utilisée pour effectuer un sauvetage de laveur de vitre.</p> <p>Le comité s'entend pour sensibiliser les intervenants au fait d'éviter d'utiliser des équipements privés lors des interventions car ils ne sont pas nécessairement homologués ou vérifiés pour leur sécurité. Ceci a pour but d'éviter que le sauveteur devienne une partie du problème.</p>			
<p><b>4. Équipement GRIMP</b></p> <p>La partie syndicale demande que le Service fasse l'acquisition des appareils de lavage appropriés pour l'entretien des équipements GRIMP soit pour les cordages et les sangles. Ces équipements devraient être installés à la caserne 2.</p> <p>La partie patronale signale que de nouveaux équipements ont été reçus pour remplacer bon nombre d'équipements GRIMP ayant atteint leur âge maximal d'usage. Les bottes ont été commandées et la livraison devrait se faire sous peu. La partie syndicale demande de munir les intervenants de radios portatives permettant la communication mains libres.</p>			
<p><b>5. Interventions</b></p> <p><u>rue de l'Ours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les périmètres d'accès interdit ne sont pas toujours respectés et une demande de sensibilisation a été faite;</li> <li>- il n'y a pas eu rapidement double accès au toit, il faut rappeler l'importance;</li> <li>- des équipes travaillaient sans officiers et il manquait des appareils respiratoires et de télécommunication.</li> </ul> <p><u>boul. Sainte-Anne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'officier du secteur intérieur ne portait pas d'ARA;</li> <li>- des équipes sont arrivées séparées.</li> </ul>			

<b>Objet :</b>	<b>Date :</b> 17 décembre 2002
----------------	--------------------------------

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST 31 OCTOBRE 2002**

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p><u>St-Samuel – Beauport :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rappeler les règles de sécurité relatives à l'électricité.</li> </ul> <p><u>990, Ernest-Gagnon :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas d'officier SST patronal;</li> <li>- très bon, secteur de réhabilitation;</li> <li>- rappeler l'importance d'établir un périmètre de sécurité lors de la chute de débris.</li> </ul> <p><u>125, des Pins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le 1105 a répondu plus rapidement que les autres à cause de sa proximité des lieux lors de l'appel, ceci les a amenés à arriver avant un véhicule pouvant établir un jet de protection.</li> </ul>			
<p><b>6. Véhicules</b></p> <p><u>PE 302 (94-637) :</u></p> <p>Demande de revoir l'orientation des bancs pour qu'ils fassent face vers l'avant du camion. La partie patronale souligne le manque d'espace dans la cabine pour accomplir ce changement.</p> <p>La partie syndicale demande la remise d'un certificat de conformité par un ingénieur pour toutes les modifications qui ont été portées au véhicule.</p> <p>Demande de déplacement du coussin de sauvetage entre les deux bancs arrières et retirer la tablette.</p> <p><u>PE 303 (92-620) :</u></p> <p>La poignée de la porte côté officier est accrochante et s'ouvre facilement. Une demande est faite pour changer la poignée.</p> <p><u>PE 304 :</u></p> <p>La partie syndicale informe que la lettre de Carl Thibault, ing. ne fait pas référence au bon véhicule. Elle demande de revoir la lettre.</p> <p><u>PE 305 (99-676) :</u></p> <p>La partie syndicale signale que de l'eau coule par le toit dans la cabine. Elle demande de le faire réparer.</p>			

<b>Objet :</b>	<b>Date :</b> 17 décembre 2002
----------------	--------------------------------

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST 31 OCTOBRE 2002**

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p><u>PE 306 (01-696) :</u></p> <p>La partie syndicale rapporte qu'il y aurait une perte de pression hydraulique faisant en sorte que l'échelle aurait baissé seule. Elle demande une vérification.</p> <p><u>PE 307 (89-615) :</u></p> <p>La partie syndicale demande de déplacer le coussin de sauvetage pour le positionner entre les deux bancs et retirer la tablette.</p> <p><u>PE 308 (89-601) :</u></p> <p>La partie patronale informe le comité des modifications portées au véhicule pour améliorer sa sécurité dont l'ajout du retardeur à la transmission, l'ajout de clignotants rouges et modification du moteur.</p> <p><u>1105 (91-609)</u></p> <p>La partie syndicale demande la pose de garde-boue sans quoi les miroirs se salissent au point de ne plus rien voir.</p>			
<p><b>7. Crampons pour opérateurs de pompe</b></p> <p>La partie syndicale refait une demande à l'effet de fournir des crampons amovibles pour les bottes des opérateurs. Une nouvelle demande sera acheminée à la division intendance pour munir chaque camion d'au moins une paire de crampons amovibles similaires à ceux utilisés par les employés du Service des travaux publics.</p>			
<p><b>8. Inspection mécanique des véhicules (casernes 11 à 16)</b></p> <p>La partie syndicale demande de lui fournir un rapport sur les inspections mécaniques des véhicules des casernes 11 à 16 et de faire un échéancier pour le travail qu'il reste à faire.</p>			

Objet : \_\_\_\_\_ Date : 17 décembre 2002

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST 31 OCTOBRE 2002**

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p><b>9. Communications radio – Vieux Québec</b></p> <p>La partie syndicale souligne le problème de télécommunication dans le Vieux Québec et le Petit Champlain et demande ce qui sera fait pour remédier aux problèmes.</p> <p>La partie patronale souligne que des améliorations sont prévues par l'installation d'une antenne sur le Château Frontenac. La partie patronale doit rencontrer le Service de l'entretien des équipements pour obtenir une idée de l'échéancier de réalisation. La partie patronale transmettra ces informations à la partie syndicale rapidement.</p> <p>La partie syndicale demande d'appliquer la proposition signée par Pierre-Edouard Houde datée du 17 décembre 2001 qui est jointe au présent compte rendu si les améliorations proposées ne sont pas mises en place rapidement.</p>			
<p><b>10. Représentant à la prévention sur les lieux d'intervention.</b></p> <p>Les parties s'entendent que les deux intervenants SST sur les lieux d'opération ne doivent pas entrer seuls à l'intérieur d'un bâtiment et aussi porter un ARA pour entrer.</p>			
<p><b>11. Échelles aériennes – déplacement sécuritaire</b></p> <p>La partie syndicale mentionne que le conducteur des échelles aériennes ne dispose pas d'un aide pour reculer son véhicule. Cette pratique l'oblige à enfreindre les directives du Service et peut même entraîner des risques pour les citoyens.</p> <p>La partie syndicale soutient que les conséquences psychologiques d'un accident peuvent être très importantes. De plus, le système de pointage en vigueur et la pression externe entraînent un stress accrue. La partie syndicale demande d'ajouter un pompier sur le véhicule.</p>			

Date : 17 décembre 2002

Objet :

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST 31 OCTOBRE 2002**

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p>Les membres du comité accueillent cette proposition et la faisabilité de celle-ci sera évaluée. Un retour sera donné sous peu par le chef Amnotte.</p>			
<p><b>12. Relevé de condition dangereuse – bouteille ARA</b></p> <p>La partie syndicale demande d'être informée sur les suites de l'analyse d'un incident où une soupape de sécurité se serait ouverte sans raison.</p> <p>La partie patronale fera la recherche nécessaire.</p>			
<p><b>13 et 14 : Acheminement des ressources – remplacement des 1100 et oranges et autres situations particulières</b></p> <p>La partie syndicale demande de respecter en tout temps l'acheminement des ressources en vigueur.</p> <p>La partie patronale explique sa version de la situation en soulignant l'importance de fournir aux citoyens le service qu'ils doivent s'attendre tout en respectant les règles de sécurité. La partie patronale cherche des solutions permanentes mais les contraintes en disponibilité de ressources demande de maximiser l'efficacité avec ce que l'on dispose.</p> <p>La partie patronale propose de soumettre la problématique au comité permanent aux opérations pour étude et fournir des propositions et solutions.</p>			
<p><b>15 à 20 Casernes 11 à 16</b></p> <p>La partie syndicale soumet une liste d'anomalies en matière de santé et sécurité dans les casernes 11 à 16.</p> <p>La partie patronale transmettra les demandes de correction aux services concernés.</p>			
<p><b>21. Suivi des inspections de caserne</b></p> <p>Les parties devront se rencontrer pour établir un calendrier. De plus, une révision du formulaire d'inspection devra être faite.</p>			

<b>Objet :</b>	<b>Date :</b> 17 décembre 2002
----------------	--------------------------------

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST 31 OCTOBRE 2002**

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p><b>22. Suivi des réunions précédentes</b></p> <p>La partie patronale fournira rapidement les comptes rendus révisés pour signature.</p>			
<p><b>23. Varia</b></p> <p>23.1 <u>Parties faciales</u> :</p> <p>Considérant la nécessité que les parties faciales doivent être vérifiées annuellement, la partie syndicale demande de fournir un calendrier et le mécanisme de réalisation.</p> <p>23.2 <u>Bouteilles d'air</u> :</p> <p>La partie syndicale s'inquiète de la situation associée au respect des normes relatives au changement et les tests hydrostatiques des bouteilles d'air. Elle demande de faire le nécessaire pour respecter ces exigences.</p> <p>23.3 <u>Échelle</u> :</p> <p>La partie syndicale s'inquiète et souligne une recrudescence de la présence d'une seule échelle au toit, surtout que depuis quelque temps le Service dispose de moins de véhicules d'élévation.</p> <p>23.4 <u>Boyaux</u> :</p> <p>La partie syndicale signale qu'il manque de boyaux sur les camions. Elle souligne positivement que les changements apportés sur les nouveaux 200 améliorent la situation.</p>			